

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

82096/NCB

Objet

ACCORD DE GESTION DE
L'AÉRODROME DE ROYAN-MEDIS
MODIFICATION DU MONTANT DE
LA REDEVANCE VERSEE PAR LA
VILLE
AVENANT N° 1

DATE DE CONVOCATION

2 JUIN 1982

DATE D'AFFICHAGE

2 JUIN 1982

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 17

Nombre de votants 23

POUR 19

CONTRE 4

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

- 1. JUL. 1982

Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT DEUX

le ONZE JUIN à 20 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LIS Pierre, Maire de ROYAN.

Etaient présents : MM. LIS, FABER, BOUTET, LACHAUD, BUJARD, BOUCHET, COLLE, TETARD, POUMAILLOUX, MONTRON, MAURELLET, BOISARD, BROTEAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, CABAL

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. NAULIN par M. LIS M. BOULAN Par M. BROTEAU
Me DUFOUR par M. BUJARD Mme TACQUET par M. LACHAUD
Dr POUGET par M. MONTRON M. PELLETIER par M. MAURELLE

Absents : MM. VIAUD, PAPEAU, GUICHAOUA, Melle FOUCHÉ

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Le 6 mars 1981, la Ville a signé avec l'Aéro-Club de ROYAN un accord pour la gestion de l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS, par cette Société.

Cet accord a été validé le 31 mars 1981, par M. Le Directeur Régional de l'aviation civile du Sud-Ouest.

En compensation des charges incombant à la Ville et transférées par cet accord au gestionnaire, la Collectivité s'était engagée à verser une redevance annuelle de 200 000 F (DEUX CENT MILLE FRANCS) pour la période allant du 31 mai 1981 au 30 mai 1982.

L'article 12 "REDEVANCE AU PROFIT DU GESTIONNAIRE" de l'accord de gestion, précise que : "le montant de cette redevance sera révisé chaque année."

La Commission des Finances, réunie le 27 mai 1982, propose de porter le montant de la redevance de 200 000 F à 230 000 F (DEUX CENT TRENTÉ MILLE FRANCS) pour la période du 31 mai 1982 au 30 mai 1983 (soit une majoration de 15 %).

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- . Vu l'accord de gestion signé le 6 mars 1981, entre la Ville et l'Aéroclub de ROYAN,
- . Vu l'article 12 de cet accord,
- . Vu la proposition de la Commission des Finances en date du 27 mai 1982,

DECIDE :

- . de porter de 200 000 F à 230 000 F par an, à compter du 31 mai 1982, le montant de la redevance versée par la Ville à l'Aéroclub, en application de l'article 12 de la convention sus-visée du 6 mars 1981.
- . d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier-Adjoint, agissant par délégation à signer l'avenant N° 1 à cet effet, annexé à la présente délibération.
- . d'imputer la dépense correspondante au chapitre 967-91 article 6771 du Budget.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre LIS.
Pierre LIS.

AVENANT N° 1

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

- 1. JUIL. 1982

A L'ACCORD DE GESTION DU 6 MARS 1981, EN APPLICATION LOI N° 82213
DU 2 MARS 1982
VISE LE 31 MARS 1981 PAR M. LE DIRECTEUR DE
LA REGION DE L'AVIATION CIVILE DU SUD-OUEST

ENTRE : La Ville de ROYAN, représentée par M. Pierre LIS, Maire,
autorisé à cet effet par une délibération du Conseil Municipal
en date du 11 JUIN 1982

d'une part,

ET : L'AERO-CLUB DE ROYAN, représenté par son Président,
Monsieur Alain DEGREVE,

d'autre part,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE :

La redevance au profit du gestionnaire, prévue à l'article 12
de l'accord de gestion du 6 mars 1981, est portée à 230 000 F (DEUX CENT
TRENTE MILLE FRANCS) à compter du 31 MAI 1982

Le montant de cette redevance sera révisé le 31 MAI 1983.

Les autres articles restent sans changement.

LE PRESIDENT DE L'AERO-CLUB,

Alain DEGREVE.

Fait à ROYAN, le 11 JUIN 1982
LE MAIRE,



Pierre LIS.

Déposé à la Sous-Préfecture
de ROCHEFORT le 1^{er} JUIL 1982
Application Loi N° 82213
du 2 Mars 1982

Certifié conforme

Maire de ROYAN, le 2 JUIL 1982

Le Maire -
Pour le maire

premier adjoint



J.P. FABER